

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2080

Edition du
25 mai 2015

DANS CE NUMÉRO

Un «enfer fiscal» bien confortable (Jean-Daniel Delley)

Bataille de chiffres polémiques autour du vote sur l'imposition des successions

La redevance à l'ère de la révolution numérique (Albert Tille)

SSR et aide aux médias: un débat mal emmanché

Un mariage de raison qui tient bon (Yvette Jaggi)

Romands et Alémaniques s'entendent plutôt mieux qu'il y a quinze ans, foi de témoin: Christophe Büchi

Les Moocs, un nouvel avatar d'Internet (Jacques Guyaz)

Les promesses, mais aussi les difficultés et limites, de la formation en ligne

Un «enfer fiscal» bien confortable

Bataille de chiffres polémiques autour du vote sur l'imposition des successions

Jean-Daniel Delley - 22 mai 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27643>

En matière fiscale, la Suisse fait plutôt figure de bon élève libéral. Si pour certains de ses contribuables, elle représente même un paradis, la pression fiscale dans notre pays est en moyenne modérée en comparaison internationale.

Cette situation est-elle en train de changer de manière radicale? Sans aucun doute, si l'on en croit les avertissements multiples diffusés ces derniers temps. [«La Suisse est devenue un enfer fiscal»](#) titrait *Le Temps* dans son édition papier du 13 avril dernier.

A l'appui de ce diagnostic, Emmanuel Garessus mentionne quelques exemples propres à faire pleurer dans les chaumières. Ainsi, le nombre des contribuables vaudois au forfait a reculé de 10% depuis 2011. Bernard Nicod, le leader romand de l'immobilier, cite trois exemples de grandes fortunes ayant choisi l'exil. Et de déplorer la sous-utilisation des contingents vaudois d'immeubles pour les étrangers. Tito Tettamenti, un jongleur financier multimillionnaire, en rajoute. [«Le climat hostile à ceux qui réussissent»](#) incite les riches à quitter la Suisse. Il dénonce le caractère confiscatoire de l'impôt sur la fortune qui dépasse parfois 100% du revenu. Ainsi un contribuable tessinois imposé sur une fortune de 100 millions et un

revenu de deux millions de francs doit verser au fisc 1,4 million, soit 70% de son revenu. Le journaliste convoque également des représentants de PricewaterhouseCoopers (PwC) pour vanter les charmes fiscaux de Londres. Bref la Suisse n'est plus ce havre de stabilité, de discrétion et de prévisibilité, commente le directeur romand d'Avenir Suisse.

Ce picorage d'exemples particuliers ne constitue pas une démonstration. En réalité, il ne sert qu'à préparer le terrain du non à l'initiative populaire sur l'imposition des successions, la goutte qui ferait déborder le vase du ras-le-bol fiscal. Pourtant les faits ne corroborent pas ce tableau infernal.

On sait les possibilités d'optimisation fiscale offertes aux mieux lotis. D'abord celle offerte par les déductions qui favorisent les revenus élevés en cassant la progressivité de l'impôt, comme l'a montré l'étude fouillée du professeur Bernard Dafflon publiée l'an dernier ici même ([DP 2058](#)). Ensuite celle qui voit les chefs d'entreprise s'octroyer un salaire «modeste» et se payer en dividendes taxés à un taux réduit depuis la fameuse deuxième réforme de l'imposition des entreprises ([DP 1908](#)). Un cadeau qui prive

les finances publiques de 400 à 600 millions de francs par an et l'AVS de plusieurs centaines de millions. A quoi s'ajoute l'absence de taxation des gains en capital – environ 3,5 milliards exemptés d'impôts. Sans parler de la réduction drastique de l'impôt sur les bénéficiaires qu'introduira la réforme III de l'imposition des entreprises. Et en taisant l'évasion fiscale, considérée jusqu'à présent comme peu importante – l'honnêteté légendaire du contribuable helvétique – et qui soudain se révèle si substantielle, *dixit* le directeur de banque et conseiller national libéral-radical [Hans-Peter Portmann](#), qu'elle justifierait une amnistie générale.

Selon un récent [rapport](#) du Conseil fédéral, le revenu disponible a augmenté depuis 1998 pour toutes les catégories de revenu, particulièrement pour la classe moyenne. Et, quant à la charge fiscale du capital, de la fortune et des bénéficiaires, elle reste inférieure à celle de la plupart des pays européens.

Ce tintamarre aux accents catastrophistes n'est donc qu'un bruit de fond destiné à détourner l'attention des 75 milliards – [estimation 2015](#) – transmis annuellement par héritage, dont une grande partie reste exemptée de toute taxation.

Il prépare également une offensive en règle pour l'allègement de la charge fiscale, particulièrement mal aimée des plus favorisés et qui

pourtant reste le gage du bon fonctionnement de la société – santé, formation, communications notamment –,

ces atouts que les partisans d'un régime maigre ne cessent pourtant d'évoquer pour expliquer la bonne santé de l'économie.

La redevance à l'ère de la révolution numérique

SSR et aide aux médias: un débat mal emmanché

Albert Tille - 23 mai 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27647>

Selon la nouvelle redevance radio-TV soumise au vote le 14 juin, les ménages privés économiseraient une soixantaine de francs, 75% des PME seraient exonérées. Seuls les resquilleurs qui ne paient rien et les entreprises d'une certaine taille passeraient à la caisse. Et surprise, alors que si chacun votait selon ses stricts intérêts financiers le oui l'emporterait largement, les sondages donnent partisans et adversaires au coude à coude.

C'est parce que le débat, fort animé, ne fait qu'effleurer le nouveau mode de perception de la redevance pour se concentrer sur le rôle de la SSR. On aurait pu se demander si, au lieu d'une taxe, on aurait dû introduire un impôt proportionnel sur le revenu ([DP 1847](#), [1913](#)). Non. L'Usam, qui a lancé le référendum, argumente contre une perception incontrôlée de la taxe pour satisfaire l'appétit de la SSR. Les grands éditeurs prennent le relais ([DP 2075](#)).

Pendant des décennies, radio et télévision ont joui d'un

calme consensus national à peine écorché par quelques attaques à droite de la droite. Elles vivaient en parfaite cohabitation avec la presse écrite.

La révolution numérique a changé la donne. L'écrit et l'audiovisuel s'entremêlent. Les journaux perdent des lecteurs et de la publicité et cherchent une nouvelle voie sur la toile. La SSR résiste nettement mieux. Elle bénéficie de la redevance, conserve son audience et la publicité télévisée malgré la concurrence étrangère. L'association des éditeurs de journaux s'alarme de la concurrence qu'elle représente pour eux sur le Net. Pour y répondre, le Conseil fédéral modifie la [concession](#) de la SSR et lui impose (art. 13) des restrictions dans ses offres en ligne pour ne pas concurrencer les médias privés. Cette limitation, affirme le [Tages-Anzeiger](#), n'est pas entièrement respectée.

Interpellé à son tour et pour répondre à la révolution

numérique, le Parlement suggère d'accorder une aide à la presse. A vous de décider, répond le Conseil fédéral ([DP 2062](#)) en renvoyant aux conclusions d'un [rapport](#) de la Commission fédérale des médias. La même Commission prépare d'ailleurs un rapport sur la SSR pour 2016. Le Parlement aura alors toutes les données en main pour définir une politique des médias.

Le Conseil fédéral n'a cependant pas attendu 2016 pour proposer d'adapter la redevance à la révolution numérique. Comme chacun peut maintenant capter tous les programmes sur un portable ou un ordinateur, il ne fait plus sens de lier la perception de la taxe à la possession d'un récepteur de radio ou de télévision. L'argument a convaincu le Parlement. Il a voté une réforme, logique et avantageuse pour le plus grand nombre. Elle allait être acceptée sans problème. Le référendum de l'Usam, la campagne et le récent sondage montrent que ce n'est pas le cas.

Pour éviter de mettre en danger la judicieuse réforme de la redevance, il aurait mieux

valu la différer et la proposer après le débat sur le service public et les médias à l'ère du numérique, annoncé pour l'an

prochain. On est, bien sûr, toujours plus intelligent avec du recul!

Un mariage de raison qui tient bon

Romands et Alémaniques s'entendent plutôt mieux qu'il y a quinze ans, foi de témoin: Christophe Büchi

Yvette Jaggi - 24 mai 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27652>

Né à Fribourg de parents alémaniques, formé auprès des Universités de Fribourg et de Lausanne, longtemps correspondant en Suisse romande de quotidiens zurichois, journaliste et auteur bilingue, Christophe Büchi s'intéresse passionnément à ce qui fait tenir les Suisses ensemble, par-delà les frontières intérieures, linguistiques et culturelles.

Avec sérieux et humour, il décrivait en 2001 ce [Mariage de raison](#) qui unit *Romands et Alémaniques: une histoire suisse*. En 2015, il reprend le sujet. Même titre, même éditeur, impression passée de Genève en Italie, nombre de pages augmenté de 334 à 462, prix de vente en librairie abaissé de 36 à 30 francs. Adjonction d'un glossaire original qui explique une cinquantaine de termes appartenant au vocabulaire politique suisse et au jargon fédéral. Addition aussi d'un index des personnes qui ont fait l'histoire suisse, dont une seule est encore active: Christoph Blocher, évidemment. En prime, le

lecteur trouve un index des thèmes qui comptent dans ce pays, de A comme absinthe à Z comme Zurich.

Sur le fond, Christophe Büchi ajoute un septième chapitre à son histoire du «*mariage de raison*». Après la période 1945-2000 qui a vu se creuser le *Röstigraben*, voici les années 2000-2014 intitulées «*L'accalmie, vraiment?*». Le refus de l'Espace économique européen a fait place à l'acceptation des accords bilatéraux et du milliard pour les pays de l'Est.

La sourdine progressivement mise au triomphalisme zurichois a contrasté avec l'essor de l'Arc lémanique. La germanisation rampante que d'aucuns pressentaient ne s'est produite ni au Jura ni le long de la Sarine. Et le Gripen, qui avait pris un timide envol en Suisse alémanique, s'est trouvé promptement rabattu au sol par une majorité composée des citoyens de la Suisse latine.

Dans l'ensemble, le couple formé de «*Monsieur Deutschschweizer et Madame*

Romande» fonctionne plutôt bien, dans la mesure où les deux se complètent et se tolèrent - avec un petit sourire.

Lui aime se prononcer sur des projets concrets dont il évalue attentivement les coûts et les avantages. Au lieu de comptes, elle fait volontiers de la philosophie, surtout quand il s'agit des services publics, de la fourniture d'électricité ou de la poste pour tous. Il se montre plus réservé à l'égard des interventions de l'Etat et s'indigne des abus dénoncés souvent à tort par l'UDC (immigration, asile, aide sociale). Elle se montre plus accommodante, par exemple en matière d'endettement public et de régimes fiscaux particuliers. Il se fâche en voyant les cadres venus d'Allemagne faire concurrence aux Suisses plus coûteux, elle souffre de voir la France s'affaiblir et perdre des points dans les classements. Heureusement, l'un et l'autre - et leurs enfants plus encore - reconnaissent Berlin comme une destination à la mode.

L'entente est la règle, pas l'exception

Romands et Alémaniques tombent d'accord sur nombre de sujets, pour dire non comme pour la caisse-maladie unique rejetée à deux reprises, ou pour dire oui comme à l'initiative Minder, acceptée haut la main dans tous les cantons et à une majorité des deux tiers des deux côtés de la Sarine. L'analyse des scrutins le montre clairement: «*Les votations qui donnent des résultats sans différence significative ne sont pas l'exception, mais la règle.*»

Alors, l'accalmie? Pas vraiment. Le vote du 9 février 2014 laisse des traces, à l'intérieur du pays entre villes et campagnes mais aussi entre Romands et Alémaniques. Et la mise en œuvre divise le pays. Christophe Büchi juge sans doute insuffisant l'effet de catharsis obtenu par la déconfiture d'Ecopop. Le lecteur sent en tout cas qu'il met un secret espoir en une nouvelle votation, probablement pas sur l'initiative Rasa ([DP 2062](#)) mais suivant une procédure qui reste à définir. Après tout, le droit de vote des femmes, l'adhésion à l'ONU,

l'assurance-maternité ne sont pas passés du premier coup. Le peuple et les cantons se raviseront-ils, renonceront-ils aux contingents indignes et inacceptables?

Mais il y a d'autres soucis, plus proches, sans doute plus viscéraux aussi: la première décennie du millénaire aura vu l'irruption de l'école sur la scène fédérale. Certes la voie du concordat préserve la souveraineté cantonale en matière d'instruction publique. Mais Harnos peine à faire régner l'harmonie, avec un *Lehrplan 21* remis en cause dans la moitié des cantons alémaniques. Quant à l'enseignement des langues dites étrangères (*Fremdsprachen*), organisé à la carte par les cantons, il donne lieu à une désagréable «*cacophonie fédérale*» qui pourrait finalement bénéficier à l'anglais, mondialisation oblige, de Genève au Toggenburg.

Indépendamment de son aspect identitaire, la difficile question des langues bat en brèche le fédéralisme. De fait, les compétences cantonales se trouvent contestées dans les trois secteurs-clés où, selon la Constitution fédérale, elles

devraient prévaloir. En témoignent les effets de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire et les réactions très négatives au projet de deuxième révision, ainsi que l'idée de «*politique culturelle nationale*» ([DP 2059](#)), exprimée et développée dans le *Message* culture pour les années 2016-2020 et donc, désormais, le débat chahuté sur la place des différentes langues dans les programmes scolaires.

Pour le «*mariage de raison qui a connu ses hauts et ses bas*», l'épreuve de ces programmes s'annonce dure. Seule échappatoire dans un domaine scolaire que l'UDC arpente de plus en plus intensément ([DP 1996](#)): renforcer les langues suisses. C'est même une «*mission urgente*», insiste Christophe Büchi dans la conclusion de son livre et dans chaque [interview](#). Il sonne [l'alerte](#), mais se montre relativement optimiste contrairement à José Ribeaud, signataire de [La Suisse plurilingue se déglingue](#).

Un avenir très proche nous dira lequel des deux aura vu juste. Et nous indiquera si le mariage de raison résistera à ce dangereux coup de canif.

Les Moocs, un nouvel avatar d'Internet

Les promesses, mais aussi les difficultés et limites, de la formation en ligne

Jacques Guyaz - 21 mai 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27636>

L'acronyme Mooc (*Massive Open Online Course*) est affreux pour certains francophones, mais la réalité de cette Formation en ligne ouverte à tous («*Flot*» - alternative pas vraiment meilleure et qui n'a pas pris) est très séduisante.

De nombreuses universités proposent aujourd'hui des cours à suivre sur Internet, parfois destinés au grand public, mais parfois aussi très pointus, à l'intention de spécialistes d'un domaine précis. Ils s'accompagnent généralement d'attestation de réussite pour celles et ceux qui ont surmonté les évaluations. Ces cours sont très faciles à trouver sur le web.

Le fonctionnement d'un Mooc est simple. Dès qu'il est inscrit, le participant reçoit un code qui lui permet de se connecter à un site où il trouvera au jour dit tous les documents, vidéos du cours, questionnaires et autres instruments d'évaluation pour la semaine. Et chaque semaine il découvrira de nouveaux éléments.

La plupart des Moocs proposés par l'[EPFL](#) sont très techniques et réservés à des experts. Mais une plateforme commune du nom de [Coursera](#) réunit les Moocs de la plupart des institutions universitaires de la planète. C'est également le cas sur le site [Edx](#). On y trouve

aussi bien un cours sur la musique des Rolling Stones dispensé par l'Université de Rochester que des sessions consacrées au comportement et au bien-être des poulets par des biologistes de l'Université d'Edimbourg. Pour les francophones, un site fort bien fait rassemble tous les Moocs proposés par les [universités françaises](#). Ces Moocs, comme dans la vie réelle des formations universitaires, ont un début et une fin. On ne peut s'y inscrire n'importe quand et les contenus ne sont disponibles que pendant une durée limitée.

Le Mooc est-il l'avenir de la pédagogie? C'est en tous cas un moyen très attrayant et complémentaire à la relation directe entre le professeur et l'élève. Pour l'instant, ce sont avant tout les Universités qui créent des cours à distance.

Comme toujours avec Internet, une idéologie sous-jacente fait voir la vie en rose. Les Moocs seraient le moyen idéal pour permettre aux populations déshéritées du tiers-monde d'avoir accès à une éducation de haut niveau. Une vision plus critique les analyserait comme une arme de l'Occident pour uniformiser les manières d'être et de s'exprimer, à la manière des réseaux dits sociaux. La réalité du développement de ces cours en ligne rendra sans doute rapidement ces schémas

de pensée obsolètes. Dans quelques années, il sera passionnant d'examiner par exemple l'impact des cours [conçus pour le continent africain](#) à l'image de ceux mis sur pied par l'EPFL.

On parle moins du coût que représentent les Moocs, souvent en grande partie invisible, généralement non explicite dans le budget des universités. Des [chiffres divers](#) circulent, de 40'000 à 100'000 francs et même parfois nettement davantage pour la réalisation d'un cours. Mais tout dépend des éléments pris en compte. Les heures de travail des enseignants sont mises à la charge du poste pour lequel ils sont rémunérés; le bénévolat est répandu et les universités ne manquent pas de ressources techniques en informatique et en moyens audiovisuels, avec des responsables ravis d'en faire bénéficier les auteurs des Moocs. L'apparition de lignes budgétaires spécifiques risquerait de faire disparaître rapidement la parenthèse enchantée des Moocs gratuits. Cette situation transitoire est tout à fait typique d'Internet où le passage de la gratuité du départ aux prestations payantes ne se fait jamais sans heurts ni sans larmes.

Dans nos contrées, les universités ne seront sans doute pas bousculées par les

Moocs, qui ne représentent pour elles jamais qu'un complément; les écoles secondaires non plus, où la présence physique de l'élève

reste indispensable. Les plus menacées sont à coup sûr les institutions d'éducation pour adultes comme les Universités populaires, les Ecoles-clubs et

autres centres de formation permanente. A moins que ces institutions ne prennent elles-mêmes l'initiative de créer leurs propres Moocs!

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Un «enfer fiscal» bien confortable

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/dff020d4-e131-11e4-aa18-ff4de01147fa/Comment_la_Suisse_sest_transform%C3%A9e_en_enfer_fiscal

<http://www.domainepublic.ch/articles/26730>

<http://www.domainepublic.ch/articles/17255>

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/Buergerliche-wollen-Amnestie-fuer-Steuersuender/story/23192259>

<http://www.estv.admin.ch/dokumentation/00075/00803/index.html?lang=fr>

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/3640dac4-ee8d-11e4-8a43-4ad205b10b56/Pascal_Broulis_Cest_mon_imp%C3%B4t

La redevance à l'ère de la révolution numérique

<http://www.domainepublic.ch/articles/10243>

<http://www.domainepublic.ch/articles/17621>

<http://www.domainepublic.ch/articles/27465>

http://www.bakom.admin.ch/themen/radio_tv/marktuebersicht/ssr_srg/04634/index.html?lang=fr&download=NHzLpZeg7t,lnp6i0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDfHt2gWym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A-

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/SRG-haelt-Vorgabe-der-Konzession-nicht-ein-/story/14987264>

<http://www.domainepublic.ch/articles/26963>

<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=54329>

Un mariage de raison qui tient bon

<http://www.editionszoe.ch/livre/mariage-de-raison-romands-et-alemaniques-une-histoire-suisse-nouvelle-edition>

<http://www.domainepublic.ch/articles/26984>

<http://www.domainepublic.ch/articles/26718>

<http://www.domainepublic.ch/articles/23534>

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/672c2ab8-edce-11e4-8a43-4ad205b10b56/Christophe_B%C3%BCchi_Je_regrette_quon_ne_fasse_pasdavantage_pour_le_multilinguisme
<http://georges-plomb.ch/2015/05/03/suisse-des-4-langues-buchi-contre-ribeaud-ils-nous-mettent-en-alerte/>
<http://www.alphil.com/index.php/auteurs/ribeaud-jose/la-suisse-plurilingue-se-deglingue.html>

Les Moocs, un nouvel avatar d'Internet

<http://moocs.epfl.ch/>
<https://www.coursera.org/>
<https://www.edx.org/course>
<http://www.france-universite-numerique.fr/education-et-formation.html>
<http://poldev.revues.org/1790>
http://cursus.edu/article/20390/tres-chers-moocs/#.Vx5R_ntmko